

## ÉCAQUELON (1).

Paroisse des : grand archid., bail., parl. et gén. de Rouen. — Doy., vic. et él. de Pont-Audemer.

Ecaquelon est situé au milieu des bois, comme l'indique la syllabe *lon*. Cette situation devait attirer l'attention des vainqueurs de la Gaule; aussi l'on y trouve des débris de constructions romaines, notamment au hameau de la Prée et à la ferme de la Houssaye. On voit aussi, dans les bois qui en dépendent, quelques petits tertres qui indiquent des événements militaires (2).

En 1142, Philippe du Moncel donna au Bec une demi-acre de terre à Ecaquelon, qui est désignée sous le nom de Scacherlon dans une charte de Henri II.

Les rôles de 1203 constatent que Roger d'Ecaquelon, premier seigneur connu de la paroisse, fut condamné à 19 liv. d'amende pour avoir renié un gage. Ecaquelon était un fief de haubert, taxé à une somme annuelle de 100 s., d'après le *Registrum* de 1210.

Vers 1230, un second Roger d'Ecaquelon était patron de la paroisse; la cure valait 40 liv. de rente et l'on comptait 80 chefs de famille.

L'accroissement de la population nécessita la reconstruction de l'église, qui fut dédiée, en l'honneur de la Sainte-Vierge, par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, le 6 septembre 1248.

Marie Lhéritier donnait, en 1256, à l'abbaye du Bec, des terres, des bois, etc. Cette donation fut approuvée par Roger, seigneur d'Ecaquelon, et par le roi Saint Louis.

Ce même Roger, en 1259, remit au Bec une rente de 13 d. qui lui était due sur une terre à Ecaquelon.

On lit dans les monuments du Bec que Robert, seigneur d'Ecaquelon, donna au Bec, les dîmes de son fief à Bourneville, et

(1) T. Duplessis écrit Equaquelon. Il indique saint Denis pour deuxième patron, tandis que c'est saint Jacques-le-Mineur. Cet auteur et d'autres ont confondu Ecaquelon avec Saint-Denis-de-Haquelon, près Longueville-en-Caux.

(2) M. Canel; Ecaquelon, p. 308.

que Guillaume du Fay prit en fief de cette même abbaye une terre à Ecaquelon.

Vers 1270, la branche d'Ecaquelon établie à Saint-Léger était éteinte. Le curé d'Ecaquelon, dernier rejeton de la branche aînée, revendiqua le patronage de Saint-Léger-du-Genetay, et il obtint gain de cause contre ses compétiteurs.

A la fin de ce siècle, la seigneurie d'Ecaquelon appartenait à Guillaume de Bourneville, alors mineur sous la garde du roi.

En 1300, Guillaume Marc donna ses meubles et immeubles d'Ecaquelon à l'abbaye du Bec.

Guillaume de Bourneville, seigneur d'Ecaquelon, renonça, en 1305 et en 1315, en faveur du Bec, à ses droits sur les patronages de Bourneville et de Saint-Eloi-de-Fourques; il fut remplacé, à Bourneville et à Ecaquelon, par Mathieu Champion, un des hommes les plus remarquables de son temps.

Par l'échange conclu en 1310 entre le roi et l'abbaye du Bec, le roi céda aux religieux entre autres valeurs les pâturages d'Ecaquelon et des environs, contenant 26 acres, dont seize estimés 4 s. l'acre et dix 3 s.; la basse justice de 140 vassaux répartis à Ecaquelon et dans plusieurs paroisses voisines; enfin 13 chênes et 10 frênes à Ecaquelon, estimés 10 s. de rente.

Dès 1326, Mathieu Champion était sénéchal de Guillaume de Durfort, archevêque de Rouen. Il y eut, en 1335, un échange entre les religieux du Bec et Mathieu Champion, chevalier, seigneur de Bosherout (2). Ce seigneur, étant à Louviers en 1338, prononça une sentence arbitrale entre l'archevêque de Rouen et le seigneur du Mesnil-Jourdain. Il siégea aux Etats de 1339 et aux Echiquiers de 1341 et 1343. Son fils Mathieu Champion, 11<sup>e</sup> du nom, devint aussi sénéchal du temporel de l'archevêque.

En 1350, il siégea à une réunion de la noblesse de Normandie. En 1356, il acheta la baronnie de la Haye-du-Puits, sur laquelle

(1) *Diction. des Noms de Lieux*, par M. Le Prévost.

(2) Le Bosherout à Ecaquelon était le principal fief, auquel était uni le fief d'Ecaquelon proprement dit.



il avait des droits par sa mère. Il fit un prêt de 30 fr. d'or en 1363 et siégea à l'Echiquier l'année suivante.

Nicolas Campion, fils de Mathieu II<sup>e</sup>, hérita de la Haye-du-Puits. Un autre de ses fils, Jean Campion, docteur ès-lois, eut le Boshérou avec Ecaquelon; il mourut sans enfants, et sa nièce, Jeanne Campion, eut le Boshérou avec ses dépendances. Cette dame épousa en premières noces Henri de Colombière, et en secondes Roger de Briquerville, décédé en 1404.

Raoul de Colombière, enfant du premier lit, eut la terre de Boshérou qui renfermait Ecaquelon. En 1412, il vendit à Jean Toustain, de Rouen, et à M<sup>e</sup> Toustain, son frère, une rente de 56 livres, moyennant 280 livres.

Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, les droits des habitants d'Ecaquelon, dans la forêt de Montfort, furent insérés au *Coutumier des Forêts*.

En 1414, Jean Le Mesnier, *esc.*, demeurant à Ecaquelon, vendit à Jean Delaporte, chanoine de Rouen, et à Guy Delaporte, clerc et *esc.*, une rente de 20 sous pour 100 sous (1).

La famille de Colombière ne conserva pas longtemps Ecaquelon, qui passa bientôt à une autre branche de Campion. On lit qu'en 1420 Gui Campion, *esc.*, dit Lancelot, seigneur du Boshérou, marié à Marie de Fresne, plaçait à l'Echiquier.

Jehannot Osmond, seigneur du fief d'Assy, était, en 1435, curé d'Ecaquelon (2).

Robert Campion, connu pour avoir épousé Louise de Thibouville, dut posséder, avec Carsix et autres terres, le fief d'Ecaquelon, que nous retrouvons, en 1480, entre les mains de Guillaume Campion, son héritier. Celui-ci épousa, cette même année, Françoise de la Londe, fille du seigneur de Montpoignant.

Dom Raoul d'Ecaquelon, religieux du Bec, obtint, en 1485, la fonction de prieur de Saint-Nicaise à Meulan et fut remplacé par Jean de Boishérou (3).

En 1504, Guillaume Campion se reconnut débiteur envers le Bec d'une rente de 53 liv. Deux ans après, ce seigneur devint possesseur de Montpoignant.

Jean Campion, fils de Guillaume, épousa, en 1507, Jeanne de la Motte. Il avait, en 1517, les titres de chevalier, seigneur de Boshérou, Ecaquelon, la Rivière-Thibouville et le Thuit-Simer.

D'après une inscription qu'on lit encore dans l'église d'Ecaquelon, la nef fut réparée

(1) M. de Beaurepaire, *Etat des Campagnes*.

(2) Magny.

(3) Ces deux religieux étaient d'Ecaquelon et probablement de la famille Campion.

en 1516. Un nommé Semelaigne et un autre étaient alors trésoriers.

Dès 1521, Jean Campion ou son frère Nicolas, prêtre et pronotaire apostolique, avait vendu Ecaquelon et Boshérou à Thomas de la Vieille, seigneur de Montigny, dont l'aveu remonte à cette date.

Campion : *d'or, à deux bandes de gueules, au lion rampant d'azur brochant sur le tout.*

Nicolas de la Vieille, fils de Thomas, rendit aveu pour Ecaquelon en 1542. Il ne laissa pas d'enfant de son union avec Catherine Legras. Il eut pour héritière sa nièce Marguerite de la Vieille, mariée vers 1524 à Jehan Sureau, greffier au Parlement de Rouen, seigneur de Farceaux et de Lisors, auquel elle donna deux enfants, Thomas et Catherine.

Thomas eut la terre de Boshérou et d'Ecaquelon, ou du moins il en joignait le titre à ceux de Farceaux, Bonnemare, Brumare, Rinchoux, etc. Il mourut vers 1575.

Quelques années plus tard, le 6 septembre 1579, Hervé de Longaunay, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Franqueville, rendit aveu pour le fief d'Ecaquelon, quart de haubert, dont il était propriétaire, au droit de Catherine Sureau, sa femme, nièce et héritière de Nicolas de la Vieille, *esc.*

En 1589, Hervé de Longaunay servait sous le duc de Montpensier en Basse-Normandie. Il finit glorieusement ses jours à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, âgé de près de 80 ans, en combattant pour Henri IV, au secours duquel il était accouru avec tout ce qu'il avait pu rassembler de parents et d'amis. Son fils aîné Jean hérita de Franqueville; Antoine, le second, eut le Boshérou.

Antoine de Longaunay avait épousé, le 27 octobre 1588, Anne de Grente. Il était à côté de son père à la bataille d'Ivry. Dans la suite, il devint maréchal-de-camp, lieutenant de 100 hommes d'armes sous le comte de Soissons et gouverneur de Carentan. Il augmenta, en 1627, sa terre d'Ecaquelon en achetant Illeville-Claire et Illeville-Bec. Le 25 mai 1629, Antoine de Longaunay, chevalier, seigneur de Franqueville, Basser-ville, Saint-Martin-les-Fresnes, la Bracornière, etc., donna aveu pour son fief d'Ecaquelon, tenu de foi et hommage du roi, obligé de payer 4 s. 6 d. à la prévôté de Montfort et de fournir 5 jours de garde au château de cette ville.

Longaunay : *d'azur au sautoir d'argent.*

Charles de Longaunay, chevalier, seigneur de Franqueville et Boshérou, fut élevé enfant d'honneur de Louis XIII. A l'âge de 17 ans, il était enseigne de la compagnie des gens d'armes du comte de Soissons; depuis il fut gouverneur de Carentan



et servit aux sièges de Saint-Jean-d'Angely, Clérac, Montauban et la Rochelle; mais ayant blessé en duel le seigneur d'Arconat, parent de la reine Marie de Médicis, il fut obligé de se retirer dans ses terres, où il dissipa la plus grande partie de ses biens. Il mourut vers 1663, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Suzanne de Bréauté. L'aîné, Antoine, 11<sup>e</sup> du nom, eut le titre de marquis de Boishérout.

Antoine II de Longaunay, marquis de Boishérout, commandant des gendarmes du duc de Longueville et gouverneur de Carentan, quitta le service pour tâcher de rétablir les affaires embrouillées de son père. Il avait épousé Suzanne Jolot, qui lui donna, le 11 août 1664, un fils nommé Antoine-François.

Celui-ci eut également le titre de marquis de Longaunay et de Boishérout. Il hérita de son père et devint gouverneur de Carentan. Capitaine dans le régiment du Maine, il se trouva à l'action de Valcourt, à la bataille de Fleurus, où il fut blessé, aux sièges de Mons et de Namur, enfin aux combats de Lens et de Steinkerque.

Antoine-François de Longaunay vendit le quart de fief d'Ecaquelon, le quart du Boishérout et le huitième des Epinets à messire Guillaume Le Chevalier, avocat général au Parlement.

Ce dernier seigneur d'Ecaquelon, pour compléter et arrondir sa propriété, acheta, en 1709, le fief du Veneur, et, en 1719, celui de la Vallée; il rendit hommage pour ses cinq fiefs en 1717. Un peu plus tard, il acheta encore les terres de Saint-Léger-du-Genetay et d'Illeville. Nous pensons qu'il fit construire le château du Boishérout, où il habitait en 1724 et 1725.

On fit à cette époque d'importantes restaurations à l'église d'Ecaquelon, et M. Le Chevalier ne doit pas être étranger à l'acquisition que fit la paroisse de deux tableaux de Jouvenet. Le tableau qui surmonte le maître-autel, signé par Léger, doit être du même temps.

*Le Chevalier : d'or au pal d'azur.*

En 1730, Guillaume Le Chevalier était conseiller, maître des comptes à Rouen. Nous pensons qu'il était fils de l'avocat général.

En 1776, Jacques Morin, sieur de la Rivière, devient seigneur d'Ecaquelon, d'Illeville et des fiefs unis à ces seigneuries. Cette même année, M. de la Rivière ayant nommé à la cure d'Ecaquelon le Frère d'Astre, Augustin sécularisé, l'archevêque, au lieu d'approuver cette présentation, nomma par dévolu M. Hesdin, curé de Varengeville-sur-Mer; de là un procès où plaidèrent Ducastel et Thouret, les deux plus célèbres avocats de

Rouen à cette époque. Le Parlement admit l'appel comme d'abus invoqué contre les bulles du Pape, par arrêt du 29 mars 1777.

Il semble que M. de la Rivière mourut pendant son procès, car avant l'arrêt un de ses fils, Nicolas-Anne Morin, avait le titre de seigneur d'Ecaquelon; un autre fils, Jacques-Michel-Constantin Morin, le titre de seigneur de la Rivière (1).

La fortune des Morin, très-obérée, ne tarda pas à s'écrouler. En 1786, Ecaquelon et Illeville étaient passés à M. Corneille de Beauregard, qui, en 1818, était maire d'Ecaquelon et membre du conseil général de l'Eure.

*Corneille de Beauregard : de gueules, à deux fasces d'or, au chef d'argent, chargé de trois corneilles de sable éclairées d'argent.*

M. Potier a donné la description d'un broc fort original, en faïence de Rouen, provenant d'Ecaquelon.

M. le marquis de Bertillac, ancien officier de cavalerie, est aujourd'hui propriétaire de l'ancien domaine d'Ecaquelon.

*Jehannot de Bertillac : d'azur au chevron d'argent, au chef d'or chargé d'un lion passant de gueules.*

*Fiefs : 1<sup>o</sup> AUBIN appartenait, avant 1607, à Gilles du Castel, sieur du Moulin. Ses filles et héritières le vendirent à Pierre de Civile.*

Dans l'aveu que ce dernier présenta le 28 mai 1607, il est dit que le fief d'Aubin, 8<sup>e</sup> de haubert, mouvait du roi à cause de sa vicomté de Pont-Autou et Pontaudmer. Le domaine non fief consistait en 15 acres de terre, partie en labour, partie en bruyères. Le domaine fief était de 40 acres. Le chef-moi était assis en la paroisse d'Ecaquelon (2).

Le 15 juillet 1643, Isaac de Civile donna son aveu comme héritier d'Isaac de Civile, son père, pour le fief d'Aubin, qu'il fieffa, le 16 septembre 1674, à Philippe Chapelier (3), seigneur de Rames. Celui-ci transmit ses droits sur Aubin à Charles Baudry, chevalier, seigneur d'Imbleville.

*Civile : d'argent au chef d'azur chargé d'une fleur de lys d'or entre deux étoiles d'argent.*

*Baudry blasonnait : d'argent au chevron d'azur accompagné de deux roses et d'un cœur de gueules en pointe.*

Charles Baudry présenta son aveu le 28 mai 1690.

**2<sup>o</sup> BOISHÉROUT.** Dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle, Guillaume, fils de Guillaume, vicomte de Montfort et d'Ansfride, étant

(1) Leur sœur, Adélaïde Morin d'Illeville, épousa Guillaume Scott, seigneur de Plessis-Bouquelon.

(2) *Arch. de la Seine-Inférieure.*

(3) Les Chapelier étaient seigneurs de la Varonne à Touville.



venu à Préaux où son frère Thouroude était religieux, confirma les donations faites par sa famille et y ajouta la dime de Boshérout. Il était également seigneur de Catelon, où il fut remplacé, ainsi qu'à Boshérout, par les Ferrant. Une charte du Bec nous apprend que Thomas Ferrant avait donné à cette abbaye la dime de son fief de Boishérout. Nous connaissons deux Thomas Ferrant : le premier vivait en 1198 ; il paya une amende de 30 s. pour avoir négligé le service du roi à Nonancourt. Le second déposa comme témoin, en 1270, dans une enquête contre Jean de Neuvy, vicomte de Pontaudemer.

Peu d'années après, le Boishérout ou Boshérout, devenu le fief principal d'Ecaquelon, passait aux mains de Mathieu Campion (1).

Ce fief devait 10 jours de garde au château de Montfort et garder la foire de Routot, à la condition de recevoir un cent d'ail.

3° LE BUC, DIT LA HAQUENÉE ET LES CROTTES. Ce quart de fief relevait de Condé-sur-Risle. Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Charles le Mercier, fils de Robert et d'Isabeau le Cornu, *esc.*, seigneur du Buc, épousa Catherine Alorge, fille de Nicolas, seigneur du Bosc-Buisson à Thierville. Il obtint, en 1655, des lettres de désunion du fief des Haquenays, de la seigneurie de Condé, et union de plusieurs terres à icelui, pour être appelé dorénavant le fief du Vau-du-Bosc-des-Haquenays, dit des Crottes, mais ces lettres n'eurent pas d'effet.

Nicolas Le Mercier, fils de Charles, fut parrain à Thierville, en 1656, avec Marthe Blondel, sœur de M. le curé.

Le Mercier : *d'argent, à trois cœurs de gueules, 2 et 1, au chef d'azur.*

En 1724, Guillaume le Chevalier, seigneur d'Ecaquelon et de presque tous les fiefs de la paroisse, avait aussi celui du Buc.

En 1782, Jacques-Charles du Maine, sieur du Coudray, ancien commandant au régiment de la Fare, tenait le Buc relevant de Condé, en foi et hommage et par une rose, avec reliefs et treizièmes.

4° LES EPINAIS, lieu couvert d'épines. Ce hameau est mentionné, dès 1256, dans la donation de Marie Lhéritier à l'abbaye du Bec.

Au XV<sup>e</sup> siècle, les Epinais furent donnés en dot à Jeanne de Houetteville, fille de Louis (2), mariée à Jean de Nollent, seigneur de Thuit-Auger.

(1) Voir ce que nous avons dit des différentes familles qui ont possédé Ecaquelon.

(2) Cette dame paraît avoir eu les Epinais par Françoise Goullé, issue de Richard, seigneur de Feuquerey à Bourg-Achard en 1450.

Hector de Nollent, fils de Jean, vendit les Epinais, vers 1604, à Claude de Bonsens, qui rendit aveu au roi, le 5 octobre de cette même année, d'un 8<sup>e</sup> de fief appelé les Epinais, dont le chef assis à Ecaquelon contenait 3 acres, édifiés de plusieurs maisons. Il avait le droit de prendre en la forêt de Montfort du bois, de la pierre à bâtir, mousse, marne, sablon, argile, le tout pour une rente de 2 s. par an.

Nicolas de Bonsens, fils de Claude et de Marie du Tot-Gonfreville, fut, après son père, seigneur des Epinais. Il épousa, en 1625, Marie des Courtils, fille de Nicolas, chevalier, seigneur de Talmontier et de Claire de Mouy.

Alexandre de Bonsens, seigneur du Roumois et des Epinais, fils de Nicolas, épousa, le 10 mai 1647, Marguerite du Bosc, et il fut maintenu de noblesse en 1666. Ses armes étaient : écartelé au 1<sup>er</sup> : *du Bosc de Radepont* ; au 2<sup>e</sup> : *des Courtils : d'azur au lion d'or, du cou duquel pend un écu de gueules* ; au 3<sup>e</sup> : *de Vieuxpont, parti de Bigards qui est d'argent à deux fasces de gueules* ; au 4<sup>e</sup> : *de Fouilleuse-Flavacourt, parti de Mouy, qui est de gueules fretté d'or, sur le tout de Bonsens, qui est d'argent à la fasce de gueules chargée de trois croix d'or, accompagnée de six merlettes de sable, trois en chef posées en fasce et trois en pointe 2 et 1.*

En 1675, Jean-Claude de Bonsens, *esc.*, fils du sieur des Epinais, fut seigneur de Courcy. Son puiné, Adrien, eut les Epinais et devint écuyer du roi.

Avant 1706, les Epinais appartenaient aux Longaunay. Antoine-François les vendit à Guillaume le Chevalier, le 9 janvier 1706.

5° LA FERTÉ. Ce nom indique une ancienne fortification. Deux titres du Bec paraissent confirmer ce fait. En 1317, Jean de la Ferté fut condamné à payer une rente de 40 s., à prendre sur son moulin de Quinquempel, sous les murs du parc, à Pont-Anthou. Robert de la Ferté, *esc.*, vendit au Bec, en 1343, une rente de 10 fr. que cette maison lui devait à cause de son fief de Bosc-Follet, à Epreville-en-Roumois.

6° LA FESTÉE. Il a existé à Ecaquelon un endroit nommé La Festée, qui n'est peut-être pas différent de La Ferté. Un contrat du 4 décembre 1363 est passé au profit de Roger le Faistié, *esc.* de la paroisse Notre-Dame d'Ecaquelon. Son petit domaine prit le nom de Festée.

En 1574, Gilles du Castel, sieur de la Festée, obtint des lettres de noblesse, moyennant une finance de 3.000 liv.

7° LA HOUSSAYE a formé une seigneurie particulière, mais nous n'avons pas pu distinguer ce qui la concernait, à cause de la fréquence du nom de ce fief.



8° LA PRÉE. Dans le XIII<sup>e</sup> siècle, ce hameau donnait déjà son nom à une famille particulière. Jean de la Prée est cité dans un acte de vente au profit du Bec. Guillaume de la Prée vendit une acre de terre à cette même abbaye en 1265.

Le 1<sup>er</sup> février 1646, Michel du Pin, *esc.*, était seigneur de la Prée. Il avait épousé Louise de Vaucourt, qui lui donna Charles du Pin (1).

Du Pin : *d'azur à trois pommes de pin d'or.*

De nos jours, la Prée, ferme d'une contenance de 43 hectares, appartenait à M<sup>me</sup> de Houdetot, et elle fut mise en vente, lors du décès de cette dame.

9° LE SOUILLET a aussi donné autrefois son nom à une famille particulière : Pernot de Souillet est cité, sous la date de 1259, dans l'inventaire des titres du Bec.

10° LE VIEIL, dit LA VALLÉE, doit son nom à un passage ou gué. Quant au surnom, il tient à sa position. Alice de la Vallée, veuve de Richard de ce nom, est citée, en 1273, dans une charte du Bec.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Vallée appartenait à Jacques et Louis de la Bouque frères. Ce dernier eut d'Elisabeth Fresnel quatre fils, dont l'aîné, Pierre de la Bouque, hérita de la Vallée, qu'il vendit, le 4 avril 1600, à Robert le Mercier, *esc.* (2). Celui-ci rendit aveu, pour le 8<sup>e</sup> de fief nommé le Vieil, le 31 décembre 1603.

Adrien et Charles le Mercier, fils de Robert et d'Isabeau Le Cornu, sa femme, épousèrent les deux filles de Nicolas Alorge, seigneur de Gruchet, de la Poterie, etc. Adrien eut de Françoise Alorge deux fils, Hervé et Louis, qui achetèrent de David de la Bouque, le 13 septembre 1660, environ 10 acres de terre moyennant 4,750 liv. (3). Les deux frères vendirent le fief de la Vallée, par contrat devant les notaires de Rouen, le 26 juin 1682, à Jean Le François, bourgeois de Paris, dont l'aveu est du 30 mai 1684. Il y eut sans doute un retrait lignager exercé par Catherine Le Mercier, fille ou sœur d'Hervé et de Louis, car cette dame, alors veuve de Pierre de Bouquetot, céda la Vallée, le 29 décembre 1710, à M. Guillaume Le Chevalier.

11° LE VENEUR. Ce fief doit son origine à une concession faite à un veneur de la forêt de Montfort. Guillaume Renault est le premier possesseur de l'hôtel du Veneur; ses successeurs portaient le nom de Le Veneur. Henri Le Veneur, dont le nom de famille paraît avoir été Le Maistre, laissa

une fille unique nommée Charlotte, qui épousa Etienne Le Mercier, auquel elle apporta le fief du Veneur.

Charles Le Mercier, fils aîné d'Etienne, époux de Marie Borel, hérita du Veneur, 8<sup>e</sup> de fief, dont il rendit aveu le 17 août 1601. Il y avait manoir, colombier à pied, domaine non fieffé de 40 acres, avec jardin servant de chefmoi, contenant 70 à 80 acres. Une sergenterie fieffée de la forêt de Montfort en dépendait.

Le Mercier : *d'argent à trois cœurs de gueules au chef d'azur.*

Simon Le Veneur, fils aîné de Charles, donna son aveu en 1642. Il fut maintenu en 1667. On le voit affermer, en 1680, à Etienne de Saint-Laurent d'Ecaquelon, une terre moyennant 18 liv. de rente. Sa fille unique épousa Philippe du Quesne, seigneur de Brotonne, qui donna son aveu le 10 mai 1690. D'après ce document, le seigneur du Veneur était obligé, lorsque le roi chassait en la forêt de Montfort, de tenir prêts deux chiens de chasse.

Le Veneur passa ensuite à Pierre Le Mercier, puis à M. Guillaume Le Chevalier, enfin M. Morin de la Rivière le possédait en 1776.

12° YTOT est cité avec les Epinais dans un acte du XIII<sup>e</sup> siècle.

ECAQUELON, cant. de Montfort, à 124 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium et craie. — Surf. terr., 1303 hect. — 4 cont. 8,403 en ppal. — Rec. ord. budg. comm., 802 fr. — Pop. 722 hab. —  $\infty$ , percep. de Montfort. — Rec. cont. ind. de Bourg-Achard. — Parois. — Presbyt. — Ecoles spéc. de garç. et de filles, 1 maison d'école. — Bur. de bienf. — 5 déb. de boiss. — 10 per. de chasse. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 49, d'arr., 18, de cant., 5.

Dépendances : LA BAUCHERIE, LA BERTHOUDERIE, LE BOIS-HÉROULT, LE BUC, LA CLAIRE MARE, LES CROTTES, LES ÉPINAIS, LA FERTÉ, LES GARDINETS, LE HANOÛÉ, LE HAUT D'ECAQUELON, LES HAUTS-VENTS, LA HOUSSAYE, LES LOGES, LA PRÉE, LE SOUILLET, LA VALLÉE, LE VENEUR, YTOT.

Agriculture : forêts, céréales, lins, colzas. — 300 arbres à cidre.

Industrie : Sabotiers, bûcherons, filage de lin. — Patentés : 19.

(1) La Galissonnière.

(2) Il était fils d'Etienne le Mercier, *esc.*, sieur du Veneur à Ecaquelon.

(3) Note prise à Illeville.